

## formation professionnelle

Par **Nath63**, le **25/08/2007** à **17:38**

bonjour

une petite question pour mon devoir

un employeur ne procède qu'à des actions de formation interne, aucun appel à des organismes extérieurs.

il décide pourtant de se faire financer les actions de formation par son OPCA ( organismes paritaires collecteurs agrés)

que puis je répondre ?

merci

Par **Camille**, le **27/08/2007** à **14:43**

Bonjour,

Euh... Il a un numéro d'agrément en tant qu'organisme de formation ?

Sinon...

Par **Nath63**, le **27/08/2007** à **16:26**

coucou

aucune info sur ce sujet donc je réponds que non il ne peut pas se faire financer par so OPCA ?

merci Camille

Par **Camille**, le **29/08/2007** à **10:46**

Bonjour,

Oui, s'il a bien versé ses "oboles" régulièrement. Mais, suivant le type de formation, il devra justifier que cette formation a été dispensée par un organisme agréé. Cela dit, il y a certains types de formation qui ne le nécessitent pas (tutorat, par exemple).

Certaines grosses boîtes ont leur organisme de formation intégré à l'entreprise qui dispose donc d'un numéro d'agrément.